

Communiqué de Presse

Mécaniciens d'avions et pilotes

OGBL s'oppose à une taxe obligatoire pour licences

Le Syndicat Aviation civile de l'OGBL s'oppose catégoriquement à un projet de règlement grand-ducal du ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, selon lequel les mécaniciens d'avions et les pilotes devraient payer pour obtenir leurs licences obligatoires et nécessaires pour pouvoir exercer leur profession.

Conformément à la proposition du ministre Wiseler, les mécaniciens d'avions et les pilotes devraient également payer une redevance pour obtenir la reconnaissance de toute qualification complémentaire ou le renouvellement de la licence.

Le financement de ces licences ainsi que la validation des qualifications complémentaires pourra se chiffrer à plusieurs centaines d'euros. Selon le ministre, ces taxes et redevances sont à régler par les techniciens d'avions et les pilotes eux-mêmes.

Dans le cadre des nouvelles licences pour les contrôleurs de la circulation aérienne, le ministre du Développement durable avait également insisté sur le fait que les salariés payent pour la délivrance des licences.

L'OGBL demande une entrevue auprès de Claude Wiseler

Le Syndicat Aviation civile de l'OGBL s'oppose à une participation financière des salariés aux licences nécessaires. En effet, les mécaniciens d'avions et les pilotes mettent à disposition de leur employeur leur qualification. Ainsi, il est aberrant d'exiger que ces salariés paient une taxe obligatoire à l'Etat. Il incombe plutôt aux employeurs de prendre en charge ces taxes et redevances. A l'étranger, il existe des modèles beaucoup plus favorables pour les salariés.

Afin de permettre un échange de vues sur cette problématique, l'OGBL a sollicité une entrevue auprès du ministre du Développement durable et des Infrastructures.

**Communiqué par le Syndicat Aviation civile de l'OGBL
le 13 juillet 2010**



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang

Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 www.ogbl.lu
email : mil.lorang@ogbl.lu